

COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU : 17 janvier 2023

L'an deux mille vingt et trois, le mardi 17 janvier à 18 h 30, les membres du syndicat mixte de la Seille se sont réunis à Chenicourt, sous la présidence de Monsieur Gaëtan ALBRECH, Président.

Membres : 32, Quorum : 17, Présents : 20, Votants : 21

Etai(en)t présents :

Olivier RAIMMONDEAU, Sébastien MAUVIGNANT, François VALENTIN, Benjamin L'HUILLIER, Jean-Pierre TONDON, Jérôme LOUYOT, Mariline THIEBAUT, Joël XOLIN, Chantal CHERY, Antony CAPS, Alain CHANE, Alain CERUTTI, Jean-Pierre BROQUARD, Gaëtan ALBRECH, François RICATTE, Jacques DEHAND, Bernard DOYEN, Didier FISCHER, Sébastien GOTTE, Pierre DIEUDONNE

Etai(en)t excusé(s) :

Antoine DORR, Michel LISSMANN, Martine MICHEL, François CARPENTIER, Anne-Marie LINDEN, Jocelyne KOLODZIEJ, Laurent MENIERE, Robert RUDEAU, Christelle BOFFIN, Stéphane CORBEIL, Philippe VOINSON, François HENOT.

Pouvoirs : François HENOT donne pouvoir à Jean-Pierre TONDON

Secrétaire de Séance : Chantal CHERY

Autres personnes convoquées à la séance :

Geoffrey DESPAQUIS et Laurence COUBRONNE

Ordre du jour :

- Validation du Compte rendu du comité syndical du 27 septembre 2022
- Présentation du Document Orientations Budgétaires
- Modifications budgétaires au bp 2022
- Annulation des mandats et titres de 2022
- Cotisation 2023
- Divers :
 - Contrats d'assurance
 - Matériel topographique
 - Maitrise foncière
 - Programme de renaturation de la Seille Médiane (Nomeny)

Avant dénoncer l'ordre du jour du comité, M. le Président, souhaite les vœux aux délégués présents dans la salle.

Approbation du Compte rendu du comité syndical (27 septembre 2022)

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante si des modifications doivent être apportées au compte rendu du dernier comité syndical.

A l'unanimité le conseil syndical approuve le compte rendu du 27 septembre 2022.

Présentation du Document d'orientations budgétaires

Suite à la dernière réunion avec la trésorerie de Nancy concernant notre problématique de non récupération du FCTVA de 2021, d'importantes modifications budgétaires vont être réalisés notamment pour permettre au syndicat de pouvoir récupérer le FCTVA sur l'opération « Programme de renaturation du bassin de la Petite Seille » de 2022.

Toutes les opérations (travaux et études) se retrouvent dans le budget fonctionnement et non dans celui de l'investissement.

Madame Laurence COUBRONNE explique que depuis février 2022, le syndicat a signalé à la trésorerie de Nancy cette problématique de non récupération du FCTVA sur le compte d'opération des travaux effectués par le syndicat.

Elle rappelle également que le syndicat a déjà perdu environ 17 000 euros de FCTVA pour les opérations de 2021.

Monsieur Jean-Pierre BROQUARD, intervient pour signaler qu'il est difficile de basculer les excédent d'investissement vers des comptes de fonctionnement.

Madame Laurence COUBRONNE confirme que cette opération est compliquée a réalisé mais qu'un accord a été trouvé avec la trésorerie de Nancy et la préfecture 54 afin de valider cette opération.

Monsieur Olivier RAIMMONDEAU se questionne sur le financement systématique des programmes du SYMSEILLE à 80% par l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Monsieur Geoffrey DESPAQUIS explique que le bassin versant de la Seille est prioritaire vis-à-vis de l'AERM et des services de l'état notamment pour l'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Cela nous permet d'obtenir un financement quasi systématique de nos opérations à 80%.

Madame Chantal CHERY se questionne sur le fait que des subventions soit accordées sur des opérations inscrites dans du fonctionnement et non sur de l'investissement.

Plusieurs délégués indique qu'il est tout à fait possible d'obtenir des subventions sur des opérations de fonctionnement.

1. Modifications budgétaires au bp 2022

Comme expliqué lors de la présentation du DOB, des modifications doivent être apportées au bp 2022 afin de pouvoir récupérer le FCTVA sur les opérations d'investissement de 2022.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité les modifications budgétaires

2. Annulation des mandats et titres de 2022

Tous les mandats et titres de 2022 correspondant aux différents programmes d'actions du syndicat doivent être annulés afin de les émettre en fonctionnement.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité l'annulation des mandats et titres

4. Cotisation 2023

Le président annonce que le montant de la cotisation 2023 sera plus élevé que celle de 2022. En 2022, le syndicat demandait aux EPCI une cotisation qui représentait 4.70 euros/ habitant.

Pour 2023, le montant sera de 4.80 euros/habitant.

Cela représente une augmentation totale de la cotisation d'environ 6 000 euros.

EPCI	Population	% du Bassin Versant	Cotisation 2023
CC Saulnois	19 504	33,0	93 743
CC Sarrebourg Moselle Sud	690	1,2	3 409
CA Saint Avold	2 208	3,7	10 510
CC Seille Grand Couronnée	10 068	17,0	48 292
CC Pont à Mousson	837	1,4	3 977
CC Sud Messin	11 383	19,2	54 541
CC Mad et Moselle	674	1,1	3 125
Eurométropole de Metz	13 817	23,3	66 472
TOTAL Année 2023	59 181	100,0	284 069 euros

Plusieurs délégués se demande si cette légère augmentation est justifiée.

M. le Président explique que nous sommes dans une période d'inflation et que certains prix de nos marchés de travaux ont été révisés et que nos prochaines opérations (renaturation de la Seille à Nomeny) risque d'être plus onéreuses que sur les précédents marchés.

Monsieur Jacques DEHAND souhaite préciser qu'il n'est pas contre cette augmentation mais qu'il ne faudrait pas que la cotisation augmente systématiquement chaque année.

Les délégués se demandent si les EPCI peuvent refuser de payer la cotisation demandée par le Syndicat.

Monsieur Geoffrey DESPAQUIS indique que les délégués sont nommés par les EPCI (et les représentés) et que se sont eux qui votent le montant de la cotisation. Une fois la cotisation validée en comité syndical, les EPCI n'ont plus la possibilité de refuser le paiement de cette dernière.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité la cotisation 2023

Divers

Contrats d'assurance :

Le président explique que les différents contrats d'assurance des 3 anciennes structures ont été rassemblés chez un seul assureur.

Après consultation, le Syndicat a choisi d'être assuré par la SMACL (partenaire du crédit agricole).

Nous réalisons une économie de 750 euros pour des prestations similaires aux anciens contrats.

Achat de matériel topographique :

Le Président indique aux délégués que le SYMSEILLE a investi dans un laser rotatif pour un montant de 2 500 euros.

Cet investissement permet d'être autonome et d'éviter de passer par des géomètres.

Monsieur Geoffrey DESPAQUIS précise que cet achat sera rapidement amortie car une prestation d'un géomètre équivaut au prix de l'investissement et que cela permet d'être beaucoup plus réactif face aux sollicitations.

Maitrise foncière :

Le Président annonce au comité que le Syndicat va se porter acquéreur d'une parcelle de 1.3 ha en bordure de seille sur la commune de Chambrey. Le prix de la parcelle est de 6 000 euros (prix SAFER).

Cette opération est subventionnée à 80% par l'AERM.

Il précise également qu'il s'agit d'une parcelle non exploitable et que cela ne nuit en rien la profession agricole.

Monsieur Geoffrey DESPAQUIS explique que cet achat va permettre au SYMSEILLE de préserver et de valoriser cette zone humide dans le cadre du programme de renaturation de la Seille Amont.

Une annexe hydraulique sera créée sur cette parcelle ainsi que quelques mares.

Les terres issues du terrassement seront valorisées sur le site afin d'aménager des banquettes dans le lit mineur de la Seille.

Monsieur François RICATTE demande si le syndicat aura les autorisations pour faire des travaux en zone humide ?

Monsieur Geoffrey DESPAQUIS explique que le SYMSEILLE a déjà obtenu une autorisation de travaux sur ce périmètre.

La parcelle se situe dans l'emprise des travaux du programme de renaturation de la Seille Amont qui a fait l'objet d'une autorisation « loi sur l'eau ».

Un simple porté a connaissance expliquant les travaux complémentaires sera envoyé à la DDT 57 (service de l'eau) à titre d'information.

Programme de renaturation de la Seille Médiane (Nomeny) :

Monsieur Geoffrey DESPAQUIS indique que le recrutement d'une entreprise est en cours (jusqu'au 15/02/23 à 12h00).

Une Commission d'appel d'offre se réunira fin février pour retenir l'entreprise.

Fin du conseil syndical à 19h35.